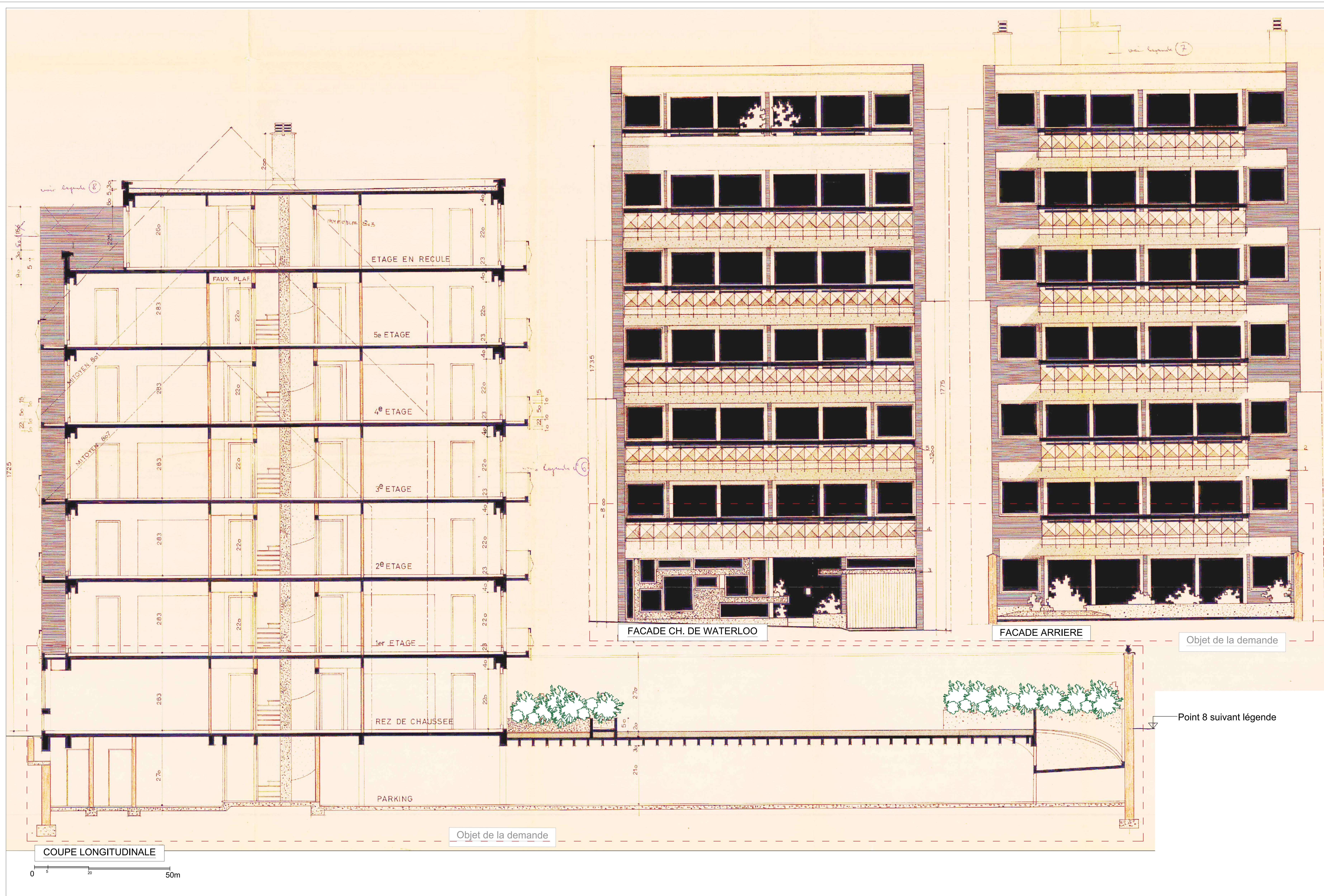




- LEGENDE
- 1) Egouts 7cm p.a.
 - 2) Deux colonnes de la culotte vers S.H.V.
 - 3) Tubeau postérieur 1,90m de l'axe mitoyen
 - 4) Faute des colonnes ~~absorb~~ des poutres en béton armé
 - 5) Rampes - max 20%
 - 6) 2,80 Hauteur libre pour plafond
 - 7) Cais d'amenagement - incliné au croullette
 - 8) Rebut des piqués - 1,00m de main en hauteur
 - 9) Niveau sans voir -



SCHEMA SANITAIRES

ADMINISTRATION COMMUNALE			
REGION BRUXELLES CAPITALE			
Commune d'Uccle			
MAITRE DE L'OUVRAGE			
Association des copropriétaires de l'immeuble RITA			
Chaussée de Waterloo n°803 et n°805 à 1180, Uccle			
Représentée par son syndic Immo Capitale Services			
ARCHITECTE			
COTTENIER & PARTNERS sc sprl			
Objet de la demande			
Maitre d'ouvrage : Vu, approuvé et joint à la demande de permis d'urbanisme		Architecte: Laurent Cottenier représentant Cottenier & Partners sprl inscrit au tableau du Conseil de l'Ordre de la province de Bruxelles Capitale et du Brabant Wallon	
DESIGNATION			
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME:			
Régularisation des niveaux du sous-sol et du rez-de-chaussée ainsi que les deux façades de l'immeuble de rapport sise Chaussée de Waterloo n°803 et n°805 à 1180, Uccle			
TITRE			
Situation de droit			
Elévations : façades avant et arrière, éch. 1/50			
Cupe longitudinale, éch. 1/50			
ETUDE :	DATE : 15/02/2026	ECHELLES: Variables	PHASE : PU
IND.	DATE:	OBJET DE LA MODIFICATION:	
A			
B			
C			
D			